

AFFAIRE N° 26 - Demande de remboursement de la taxe locale applicable aux représentations données par M. John CALVERT - Montant : 201.185. Fr CFA.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 15 Octobre 1963, M. John CALVERT, prestidigitateur en tournée à la Réunion, a sollicité l'exonération du paiement de la taxe locale applicable aux représentations qu'il a données tout récemment à Saint-Denis (montant 201.185. Fr CFA.) , motif pris de ce que son séjour à la Réunion avait entraîné des frais énormes.

Je crois devoir appeler votre attention sur le fait que la taxe en cause a déjà été versée à la Caisse du Receveur Municipal et que dans ces conditions il ne lui sera pas possible d'en obtenir le remboursement.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet, mais je tiens à faire connaître dans ce rapport mon opposition formelle à l'acceptation de cette requête.

Je mets la question aux voix."

M. AFFRÈRE, à propos de ce dossier, fait part du mécontentement des commerçants de la place qui, eux, payent régulièrement des impôts sans pour autant bénéficier de cet avantage offert aux conditions au troupes théâtrales ambulantes...

La demande d'exonération présentée par M. John CALVERT est rajotée à l'unanimité.